

Le RN se met à censurer les oeuvres d'art, à présent ?

écrit par Christine Tasin | 18 mars 2023





**devant ce tableau qui n'a
toujours pas été décroché.**

La décadence ce n'est pas ce que Caroline Parmentier, député du RN, croit.

La décadence c'est de vouloir interdire une oeuvre d'art au motif que le sujet serait pédopornographique en refusant de voir que le même tableau est un témoignage et une dénonciation des crimes de guerre.

Comme si les pédopornographes avaient besoin de hanter les expositions au Palais de Tokyo pour alimenter leurs fantasmes à l'heure d'Internet !

C'est d'ailleurs un joli paradoxe que d'exposer in extenso sur twitter l'oeuvre en question pour la dénoncer... Pas vraiment logique, la Caroline Parmentier que j'ai par

ailleurs fréquentée et beaucoup appréciée dans une autre vie. **Ce n'est pas une attaque personnelle mais une attaque sur l'éthique et la conception de la liberté.** C'est pourquoi j'ai caviardé une partie du tableau dans la capture faite pour illustrer cet article. Parce que ce site n'est pas un musée et peut être accessible à tout le monde.

Au Palais de Tokyo je dénonce ce tableau de Miriam Cahn qui présente aux yeux de tous une scène de pédocriminalité. Au nom de la protection de l'enfance, en tant que membre de la Délégation aux droits des enfants, je demande à la ministre de la Culture qu'il soit décroché. pic.twitter.com/atbLLNk007

– *Caroline Parmentier (@Parmentier_RN) [March 17, 2023](#)*

L'oeuvre en question est de Miriam Cahn, artiste suisse, et s'appelle « *Fuck abstraction* » et ne représente d'ailleurs pas un enfant, il s'agit de symbolisme, de montrer un homme adulte contraint à une fellation, montré comme un enfant pour montrer justement le rapport de force entre l'agresseur et l'opprimé ; entre le vainqueur de la guerre qui a tous les pouvoirs sur le vaincu, sur l'opprimé.

Miriam Cahn a voulu, dit-elle, avec ce tableau, précisément dénoncer les crimes de guerre, les actes de barbarie et notamment l'utilisation de la sexualité pour humilier et exploiter le vaincu.

On peut citer Miriam Cahn : « *Ce ne sont pas des enfants. Ce tableau traite de la façon dont la sexualité est utilisée comme arme de guerre, comme crime contre l'Humanité* » ; « *le contraste entre les deux corps figure la puissance corporelle de l'opresseur et la fragilité de l'opprimé agenouillé et amaigri par la guerre* ».

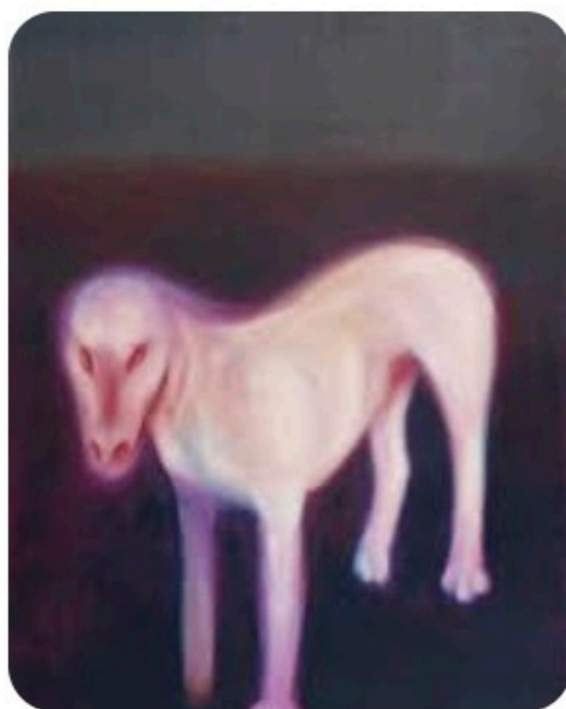
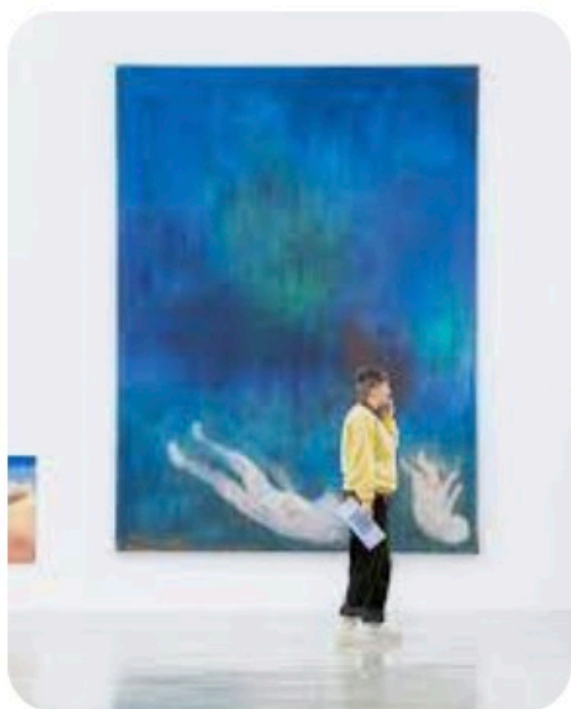
Mais on ne devrait pas en avoir besoin. On n'a pas besoin

d'une légende au-dessus des oeuvres d'art, d'un affichage en grandes lettres sur la scène de théâtre pour commenter, expliciter... une oeuvre d'art.



Soit on considère que ce n'est pas une oeuvre d'art mais l'oeuvre de dégénérés à la mode voulant tout faire passer comme tel pour se délivrer de leurs obsessions et on le devoir de démontrer l'imposture. Soit c'est bien une oeuvre d'art,

d'un artiste qui a largement fait ses preuves comme [Miriam Cahn](#) et on n'a pas à demander son interdiction. On aime ou on n'aime pas, c'est tout. Cela fait 40 ans qu'elle exerce son art en peignant les horreurs de la guerre, guerre de Yougoslavie, du Golfe, le 11 septembre... Je ne suis pas sûre qu'elle pense comme moi mais on s'en fiche ce n'est pas le sujet.



Juste admirer ou pas. Aimer ou détester. Contester ou pas le

statut d'oeuvre d'art. Mais en tout cas on n'a pas à réclamer l'interdiction de l'oeuvre. Après ce sera quoi, les autodafés ?

Le pire c'est qu'il semble que d'autres députés du RN (tous ?) réagissent comme Caroline Parmentier qui est député (pas députée, Caroline, c'est une fonction, pas un adjectif) et réclament le décrochage du tableau.

Pudibonderie d'une "extrême-droite" qu'on croyait disparue, refusant nu, sexualité, avec des préjugés datant des âges obscurs du christianisme que l'on croyait révolus. Et je sais quelques sites ou mouvements qui ne sont pas de mes amis qui vont hurler avec les loups, c'est démoralisant, en 2023, de voir des relents de l'Inquisition survivre.